-◆

-la lettre de Païolive





Édito

Espèce d'ordure!

Au cours de balades dans la nature autour du bois de Païolive, il m'est familier de tomber nez à nez avec une libellule, une bande de grives, ou encore une famille de castors, mais malheureusement il m'est aussi courant de rencontrer ... des tas de gravats! Ces dernières années en effet les dépôts sauvages pullulent : gravats, déchets verts, goudrons, tuiles, ou encore électroménagers, il y en a pour tous les goûts. J'ai bien du mal à comprendre comment quelqu'un peu se dire sans états d'âme : « tiens, et si j'allais vider ma benne dans la nature aujourd'hui? ». Un effet boule de neige s'ensuit, car il suffit d'un petit dépôt à un endroit pour que d'autres personnes se donnent le droit d'en rajouter. De tels comportements sont insensés alors que les dispositifs d'élimination des déchets, tels que les déchèteries, plutôt nombreuses sur le territoire, sont facilement accessibles à tous. Il s'agit donc là d'un choix de fainéantise et de complaisance. Les maires ainsi que les pouvoirs publics ne prennent que trop peu souvent le problème au sérieux sur leurs territoires et rares sont les

Les impacts sur les milieux naturels que ces déchèteries sauvages engendrent ne sont pas des moindres, sans même parler de la pollution visuelle: pièges pour la faune, notamment les cannettes et les bouteilles, risques de départs de feux provoqués par un tesson de verre, destructions d'habitats, de zones humides, et bien sûr pollution des sols. Car le territoire de Païolive est très sensible à la pollution puisque le sous sol karstique ne permet pas l'épuration de l'eau. Les polluants de surface se retrouvent alors inévitablement dans les nappes phréatiques. Alors si je croise sur le fait l'un des responsables de ces dépôts, je n'hésiterai pas à lui lancer : « espèce d'ordure ! ». Pour autant, si le tri et le traitement des

Actualités

UNE HISTOIRE LOCALE

C'est celle d'un terrain situé sur la commune des Assions, au bord du Chassezac. C'était une parcelle boisée, peu fréquentée, jadis plantée de pêchers. Elle était devenue une de ces déchetteries sauvages que les déchetteries officielles n'ont pas fait disparaître : gravats de chantiers, remblais, pneux, poteaux, amiante, meubles. Les entreprises locales bennaient directement et les arbres cachaient le forfait, à l'insu des propriétaires, d'ailleurs non informés. En 2021 des inondations touchèrent la Guinguette du Chassezac juste en amont de la parcelle. De nombreux déchets issus de son nettoyage furent déposés sur le terrain, aggravant la situation.

Le nouveau propriétaire de la parcelle voulut remédier à cette situation et permettre à un agriculteur de l'exploiter. Un premier nettoyage fut entrepris, qui mit au jour d'anciens déchets et une deuxième entreprise dût intervenir en raison de la toxicité de certains déchets. Le coût total, à la charge du propriétaire, s'est élevé à environ 16 000 euros.

Quelles leçons tirer de cette affaire? Pourquoi un propriétaire a t'il dû assumer une telle charge sans que les responsables n'aient eu aucune contribution à supporter? Qui sont les respon-



déchets est important, à l'heure où il n'en a jamais été autant question, et paradoxalement aussi à celle où l'humanité n'en a jamais autant produit, n'oublions pas que la solution de fond est leur réduction pure et simple, car aucune sables ? Au premier chef, les entreprises et les particuliers qui ont accaparé le terrain d'autrui pour le transformer en dépôt illégal. Mais aussi tous ceux qui leur ont assuré l'impunité et sont devenus complices, y compris les pouvoirs publics, qui laissent d'autres déchèteries sauvages bien connues prospérer dans ce secteur. Les fortes pluies envoient d'ailleurs certains des déchets dans le Chassezac, via des talwegs.

Ce laisser-faire est révélateur de bien d'autres atteintes à la nature, assurées de l'impunité dans la mesure où leurs auteurs sont bien insérés dans les réseaux locaux. Un exemple qui concerne aussi ce terrain en bord de rivière : des pêcheurs ont constaté une baisse des populations de poissons. La raison ? Des chasses nocturnes au harpon !. Les autorités locales savent tout mais se gardent d'intervenir pour mettre fin à ce pillage qui apporte quelques recettes à certains personnages. Dans cette affaire un degré est franchi avec la marchandisation de ressources naturelles précieuses. Quel contraste entre le sens de la responsabilité d'un propriétaire et la négligence coupable de tant d'acteurs locaux !

Propos d'Igor Savitch recueillis par Jean-François Holthof



autre solution n'est miraculeuse et la persistance de ces déchetteries sauvages indique que réglementation et éducation ne suffisent pas.

Elsa Ray



-

Notre invité

Jean-François Noblet est né en 1951 à Clichy. Autodidacte, son parcours est celui d'un militant engagé très tôt dans la découverte et la protection de la nature. Fondateur de la Frapna-Isère en 1972 il occupera diverses responsabilités dans la Frapna et au Conseil départemental de l'Isère et fondera de nombreuses associations. A la suite de ses voyages dans le monde entier il connaît désormais la faune des cinq continents. Ecrivain et orateur il a publié de nombreuses études scientifiques (208), notamment sur les chauve-souris et 14 livres. Il est aussi administrateur de plusieurs espaces naturels protégés.

Comment évaluez-vous l'état de la biodiversité en France ?

Elle est certainement gravement menacée. Le retour de grandes espèces très visibles ne doit pas masquer la dramatique régression des populations d'espèces communes, abondantes il y a encore quelques décennies, à cause des pollutions, de l'artificialisation des sols, de l'agriculture intensive, entre autres. Les naturalistes ont peut être fait une erreur en s'attachant plus aux grandes espèces qu'à la faune du sol, la plus diversifiée et qui représente la plus grande partie de la biomasse totale. Le bon slogan serait : « sans les lombrics c'est la panique ». Il faudrait se former sur cette faune, former des taxonomistes, lancer des sciences participatives, mais ce n'est pas porteur politiquement.

Vous avez des contacts fréquents avec les chasseurs ?

La chasse n'est plus à mon avis un problème très important. D'abord parce que certains comportements ont évolué favorablement mais surtout parce que le nombre de chasseurs diminue et qu'ils sont de plus en plus âgés. L'opinion publique leur est désormais largement défavorable. A mon avis la chasse de loisir est condamnée à terme. Avec la prolifération des sangliers les chasseurs ont prouvé qu'ils étaient incapables de gérer la faune. Il faudrait réduire la surpopulation des sangliers avec des moyens plus professionnels, intelligents et efficaces.

L'Etat a lancé une stratégie nationale pour accroître la surface du territoire en protection forte. En espérez-vous quelque chose ?

Il est difficile de distinguer protection forte et protection faible, surtout si on modifie les critères de l'une et de l'autre pour les adapter. Mais il faut des espaces en protection forte, qui soient des espaces de référence, en libre évolution, permettant de voir ce qu'il est possible de faire ailleurs pour sauver la biodiversité. Ces stratégies nationales ambitieuses restent souvent de simples écrits mais elles peuvent servir de texte de référence et de point d'appui pour l'action des associations

Que pensez-vous du ré-ensauvagement cher à Gilbert Cochet ?

Je suis tout à fait favorable au ré-ensauvagement promu par mon ami Gilbert Cochet. Je travaille actuellement sur la réintroduction du Pygargue à queue blanche dans le bassin du Rhône. Un Pygargue va être lâché prochainement au bord du lac Léman. Le succès de ces réintroductions ou des retours spontanés montre que la nature est bien faite et garde un dynamisme qui ne demande qu'à s'exprimer.

Les grandes lois de protection de la nature qui ont été votées dans les années soixante-dix pourraient-elles l'être aujourd'hui alors que les lobbys sont de plus en plus influents ?

Il me semble que l'opinion générale a bien intégré les mesures de protection mais en même temps les individus supportent de moins en moins les menus inconvénients que la faune peut causer : araignées, mouches, fourmis, guêpes, souris, nids d'hirondelles, chauve-souris. Il y a une forte

contradiction. On a de plus en plus besoin d'un contact avec la nature, comme l'a montré la ruée vers elle à la fin des récents confinements, mais on ne veut plus éprouver la moindre gêne. L'âge semble jouer à cet égard. Les plus anciens



acceptent moins les mesures de protection. Les plus jeunes y sont mieux acquis mais leur rapport avec la nature réelle est devenu trop virtuel

Vous avez écrit un livre sur «la nature dans la maison». C'est un thème rarement abordé.

Ce livre est important pour moi. La maison est un lieu de cohabitation avec la nature. Du point de vue humain, l'animal, petit ou grand, n'a pas sa place dans ce monde artificiel qu'est la maison et c'est souvent sur le mode du conflit que se présente la relation. Mais ce qu'on peut apprendre c'est qu'il y a toujours des solutions pour détourner les menus inconvénients ou les intrusions. La découverte de ces solutions astucieuses est une bonne école.

Pierre Rabhi vivait dans Païolive et a soutenu notre association. Vous l'avez connu ?

Je l'ai connu avant de venir travailler pour l'association, en l'aidant à découvrir la faune de son jardin. Il était adorable et j'admirais que ce petit homme démodé soit à la fois simple, bienveillant, avenant et reconnu largement. Il avait un message simple et le portait non pas avec colère mais douceur, bienveillance. Pour ma part j'éprouve plus la colère.

Vous avez étudié les micro-mammifères de Païolive.

Comment avez-vous perçu le site ?

J'adore le calcaire, les grottes et les chauve-souris. Lorsque j'étais dans le bois j'avais envie de visiter tous les trous.

Votre parcours n'est pas celui d'un biologiste universitaire. Ressentez-vous une différence avec d'autres naturalistes ?

Non mais je trouve que ceux-ci ont du mal à se faire entendre et à partager leurs connaissances. J'aurais peut-être plus de facilité à communiquer et à partager mes connaissances. Il peut aussi surgir des problèmes avec certaines découvertes de pointe. Par exemple des généticiens vont « inventer » de nouvelles espèces, par exemple trois espèces de chauve-souris au lieu d'une. Que faire de cette nouvelle taxonomie ? Faut-il recommencer tous les inventaires, tous les suivis ?

Vous avez eu souvent à faire avec la justice ?

Oui, dans les deux sens. L'actualité récente apporte une victoire car nous avons fait condamner un arboriculteur qui épandait des pesticides sur des abeilles. Mais j'ai été très surpris : pour avoir critiqué une décision du président du Conseil départemental de l'Isère qui voulait autoriser la chasse dans une réserve naturelle, je me retrouve mis en examen!

Que vous a apporté la fréquentation des animaux sauvages ?

Je les adore. Quand on les respecte, les comprend, ils vous acceptent plus facilement. J'ai souvent apprivoisé des animaux blessés et recueillis : jeunes chauve-souris, fouines mais aussi oiseaux, reptiles et amphibiens.

LES THAÏS

Appartenant à la famille des Papilionidae et au genre Zerynthia, les thaïs sont essentiellement des papillons de jour à distribution méditerranéenne. En France, ils sont représentés par deux espèces : la proserpine Zerynthia rumina et la diane Zerynthia polyxena.

D'origines atlanto-méditerranéenne pour la proserpine et eurasiatique pour la Diane, leur répartition actuelle résulte, lors des dernières glaciations, de zones refuges situées dans les confins méridionaux de l'Europe. Celles-ci ont permis la survie des dianes en Italie et dans la péninsule hellénique et

celle de la proserpine dans la péninsule ibérique. Le processus de recolonisation a débuté lors du début du réchauffement post-glaciaire, il y a environ 10 000 ans.De tailles moyennes, moins de 5 cm d'envergure, ces papillons sont univoltins (une seule génération annuelle). Ils volent tôt en saison, émergeant dès le milieu mars pour la diane qui est ainsi l'un des premiers papillons annonciateur de l'arrivée du printemps et un peu plus tard pour la proserpine.

Sur la face supérieure de ses ailes antérieures, la proserpine se distingue











La Diane, Zerynthia polyxena

La Proserpine, Zerynthia rumina

de la diane notamment par une tache quasi hyaline proche de l'apex et par la présence de taches rouges. La tête de la diane est majoritairement de couleur rouge dévoilant de gros yeux noirs, tandis que celle de la proserpine est de couleur plutôt uniformément noire.

La distribution des thaïs est strictement liée à la présence de leurs plantes hôtes que sont les aristoloches. En Ardèche, leurs chenilles se nourrissent de l'aristoloche à feuilles rondes, *Aristolochia rotunda*, pour la diane et de l'aristoloche pistoloche, *Aristolochia pistolochia*, pour la proserpine. L'aristoloche clématite, *Aristolochia clematitis* (seule aristoloche à fleurs jaunes dans nos contrées) peut faire office de nourriture de substitution à ces deux espèces.

Ainsi la présence de ces aristoloches signe donc en quelque sorte l'habitat de ces papillons :

- Aristolochia pistolochia pousse en petites touffes dans les zones ensoleillées et sèches, surtout en sol calcaire. Le territoire des Gras avec ces garrigues particulièrement sèches lui conviennent parfaitement.
- Aristolochia rotunda se trouve dans des environnements plus diversifiés, plus humides - semi-naturels à naturels, dans des paysages agricoles comme au bord des chemins, dans les talus en bord de champ assez souvent en compagnie de l'aristoloche clématite. Elle pousse sur substrats calcaires comme siliceux.

Tout au long de leur cycle de vie, ces papillons ont développé des défenses vis-à-vis de leurs prédateurs : de l'état larvaire au stade imaginal, du camouflage à des indices visuels de leur toxicité.

En effet, les aristoloches font partie d'une famille de plantes sécrétant des

substances très toxiques, carcinogènes, à base d'acide aristolochique. En dévorant ces plantes, les chenilles se rendent incomestibles pour un éventuel prédateur. De plus, l'odeur émise par les aristoloches repousse aussi la quilde des herbivores.

Outre cette stratégie de protection passive, les chenilles disposent aussi d'un mécanisme actif de défense qui consiste à brandir un appendice situé derrière la tête, appelé osmeterium. Cet organe charnu bifide jaune orangé, malodorant, est répulsif et effarouche certains prédateurs.

La couleur jaune pâle avec un dessin en feston sur la marge des ailes rend les contours de l'imago difficilement distinguables. Cette livrée disruptive lui permet de se dissimuler offrant un excellent camouflage dans la végétation et plus généralement de passer inapercu dans son environnement.

Ces papillons hivernent à l'état de chrysalide parfaitement dissimulée dans la litière ou sous les pierres. Bien que classées en préoccupation mineure (LC) en Région Auverge Rhône-Alpes, ces deux espèces sont néanmoins protégées par diverses législations et font partie du Plan National d'Actions « Papillons de jour ». Dans ces conditions, on peut s'étonner que cette protection soit sujette à tant de dérogations du fait notamment de facteurs économiques ou politiques.

La diane et la proserpine, auxquelles il faut adjoindre la présence de plus d'une bonne centaine d'autres espèces de papillons de jour pour l'écocomplexe de Païolive, montrent combien ces lépidoptères contribuent aux richesses naturelles de ce territoire.

Guy Defosse

LE SUD DE L'ARDÈCHE BIEN PLACE POUR BÉNÉFICIER DE PLUSIEURS AIRES NATURELLES SOUS PROTECTION FORTE

CONTEXTE

Unanimement la communauté scientifique pointe les deux défis majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées : le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, tous deux liés aux activités humaines. Les énergies fossiles consommées depuis près de deux siècles sont responsables du dérèglement climatique lié à l'augmentation continue dans l'atmosphère du gaz à effet de serre CO₂. L'effondrement de la biodiversité, touchée aussi par l'augmentation des températures, est aussi consécutif aux pressions qu'exercent les activités humaines, citons la consommation et le fractionnement des espaces naturels, la bétonisation et l'imperméabilisation des terrains dans les zones urbanisées. A ces rapides dérèglements, la flore et la faune ne peuvent s'adapter, entraînant de lourdes et irrémédiables pertes de la biodiversité. Face à cette situation, les plus hautes instances de l'État déclarent : « Ce combat pour la biodiversité c'est d'abord un combat pour notre propre survie» et constatent : « les aires protégées constituent un maillon essentiel de l'écosystème des territoires dans la transition écologique ». A l'image des engagements de réduction des émissions de CO₂, a été lancée une nouvelle Stratégie Nationale des Aires

Fait notable, la nouvelle SNAP comporte des obligations réglementaires de résultats. Couvrant la période 2021-2030, et à la différence notable des deux précédents plans, la nouvelle SNAP est contrainte par des obligations de résultats : engagements de la France pris au Congrès mondial de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature à Marseille et législatifs. Ainsi l'article 110-4 du Code de l'Environnement en application de la

Loi Climat et Résilience de 2021, dispose que :

- L'Etat élabore et met en œuvre, sur la base des données scientifiques disponibles et en concertation avec des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des autres parties prenantes, une SNAP dont l'objectif est de couvrir au moins 30 % de l'ensemble du territoire, dont au moins 10 % de sous protection forte!
- La stratégie vise à la protection de l'environnement et des paysages, à la préservation et la reconquête de la biodiversité, à la prévention et à l'atténuation des effets du dérèglement climatique ainsi qu'à la valorisation du patrimoine naturel et culturel des territoires.
- Enfin, la stratégie est actualisée au moins tous les dix ans, la surface totale ainsi que la surface sous protection forte déjà atteinte ne peuvent être réduites entre deux actualisations.

Le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 détermine la notion de protection forte « comme une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques sont absentes, évitées, supprimées ou fortement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ». Quatre statuts apportent de facto la protection forte : cœurs de parcs nationaux, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection et réserves biologiques. Treize autres catégories de sites peuvent bénéficier de la protection forte au terme de procédures d'évaluation au cas par cas.





ETAT INITIAL QUANTITATIF

En 2019 les aires de protection forte ne couvrent que 1,4 % du territoire national avec de très fortes disparités régionales allant de 0,15% à 6,64%. La région Auvergne Rhône-Alpes occupe une honorable deuxième position avec 3% du territoire sous protection forte grâce aux bonnes contributions des départements situés à l'est du Rhône. Si l'Ardèche dépasse bien l'objectif de 30 % d'aires protégées grâce au Parc Régional des Monts d'Ardèche, aux réseaux Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles, seul 1,3 % du territoire est sous protection forte.

PROCÉDURE GÉNÉRALE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNAP.

Sa mise en œuvre s'articule suivant trois plans triennaux dont la charge incombe aux préfets de Région : coordination des services de l'Etat, instruction des dossiers, formulation des propositions de reconnaissance d'« aire à forte protection ». Les propositions d'aires de protection finalement transmises au ministère de la Transition écologique, celles retenues seront inscrites dans l'Inventaire National du Patrimoine Na-

turel

Le Préfet de Région s'appuie directement sur les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, laquelle sollicite les Services Environnement des chacune des Directions Départementales du Territoire (DDT).

Fin 2020, un appel à contributions a été publié par les services de l'Etat auprès des parties prenantes : collectivités locales, structures publiques et associations de protection de la nature. Les DDT ont organisé une concertation puis une consolidation des propositions retenues portées sur des listes publiées par le Préfet. Un classement au sein des listes résulte de l'état des connaissances des enjeux patrimoniaux à conserver et du statut actuel du site présagé, par exemple Natura 2000.

La liste de sites candidats à la protection forte comporte plusieurs aires en sud Ardèche. L'Association Païolive et la Frapna ont travaillé en étroite synergie pour élaborer et émettre des propositions documentées d'aires candidates à protection forte. Ce travail mené en bonne intelli-

gence avec les services de l'Etat a abouti à l'inscription, dans la liste publiée fin 2021, de trois aires candidates à la protection forte dans le sud de l'Ardèche.

- Au titre de la protection de l'aigle de Bonelli,
 500 ha de Gorges de Labeaume, Vire d'Endieu et du Chassezac.
- Au titre d'enjeux multiples, une enveloppe territoriale de 1000 ha dans le Bois de Paiolive et les gorges du Chassezac.
- Au titre du patrimoine géologique, 20 ha du stratotype du berriasien sur le bassin du Graveyron. Ces trois sites se situent dans l'écocomplexe de Païolive. Un autre site mitoyen est à citer pour une enveloppe territoriale de 1 500 ha dans les forêts de pins de Salzmann et les bois d'Abeau et de Bartres

Ces belles perspectives sur les aires de forte protection doivent encore à être concrétisées par les soutiens des collectivités territoriales, des propriétaires fonciers et des autres parties prenantes.

GINÉS MARTINEZ

VISION D'ARTISTE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Deux pois, deux mesures ...

La Gesse à larges feuilles (Lathyrus latifolius) est improprement confondue avec sa célèbre cousine cultivée le Pois de senteur (Lathyrus odoratus). A l'instar de nombreuses autres Gesses et Vesces, elle dispose de vrilles qui lui permettent de s'accrocher à divers supports, déployant ainsi son imposante carrure atteignant 3 mètres. Sa floraison estivale fait d'elle une des rares fleurs colorées visibles au cœur du Bois de Païolive. Cette espèce ne porte toutefois pas bien son nom. En région méditerranéenne d'où elle provient, ses folioles sont souvent étroites alors que les individus rencontrés plus au nord ont tous des folioles larges! Cet apparent paradoxe s'explique ainsi : l'horticulture a sélectionnée les formes à folioles larges, plus appréciées, qui se sont alors large-

ment naturalisées dans ces régions. Au bord des rochers émergeants de la chênaie ou dans les garrigues chaudes pousse sa proche cousine le Pois sauvage, dont les feuilles à stipules embrassantes la différencient aisément de la première. Autrefois distinguée dans un genre à part, Pisum, elle est aujourd'hui réunie aux Gesses sous le nom de Lathyrus oleraceus subsp. biflorus. Elle est la souche sauvage de Lathyrus oleraceus subsp. oleraceus, le célèbre Petit-Pois, qui n'est autre que le fruit de la domestication de notre Pois sauvage. La cueillir serait une mauvaise idée: la souche sauvage est rare en France, menacée d'extinction et assez rare à Païolive qui en abrite pourtant, et de très loin, la plus grande population régionale.

SIMON CONTANT

Sur cette aquarelle, Annick Chanoit a représenté, à gauche la Gesce et à droite le Pois.

22-23 juillet 2022, les Quatrièmes Rencontres du Vivant à Grospierres

Du vendredi 22 juillet à 18 h au dimanche 23 juillet, se tiendront les Quatrièmes Rencontres du Vivant à Grospierres, autour de la salle polyvalente et de la maison des associations. Son thème : l'Eau. La ressource et son évolution, bien sûr, mais aussi les habitats qui en dépendent et ses habitants. Conférences, ateliers de terrain et de discussion, sorties, stands associatifs, exposition artistique, au programme.

Depuis 2004, l'Association Païolive étudie, fait connaître et contribue à protéger l'écocomplexe de Païolive et des Gras, qui s'étend sur 15 300 ha et 25 communes, depuis Saint-Brès (Gard) au sud jusqu'à la Ligne (en Ardèche) au nord.

Les trois axes de son action sont : Étudier, Faire connaître et Protéger.

S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général et une gestion désintéressée, elle s'appuie sur la liberté constitutionnelle d'oeuvrer à la protection de l'environnement.

Association Païolive - Maison des Associations - 07120 Grospierres Tel.: 0475399679 / 0676222319

Le site web contient une riche documentation sur Païolive et les Gras ainsi que toutes les indications pour vous abonner à cette Lettre

paioliva@orange.fr - www. bois-de-paiolive.org

UICN | Membre



